

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2008
Publication : 11/07/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-8-10-1
Séance du vendredi 4 juillet 2008

Rapport complémentaire - précision des missions confiées aux élus dans le cadre du suivi des fonds européens

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les nominations suivantes, dans le cadre du suivi des fonds européens :
 - Monsieur Pierre GSELL, représentant du Président du Conseil Général,
 - Monsieur Pierre BIHL, chargé du suivi du FEDER,
 - Monsieur François TACQUARD, chargé du suivi du FEADER,
 - Monsieur Guy JACQUEY, chargé du suivi du FSE.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER